

# EN RÉCIDIVE

## elle part 9 mois en prison

**CAMBRAI** La jeune fille présente très bien. Elle a 26 ans. En comparution immédiate, il lui est reproché pas moins de neuf faits différents et variés commis en 2016 et 2017.

tout commence quand la petite sœur de la prévenue reçoit une contravention routière pour des faits qu'elle n'a pas commis. On se rend alors compte que la personne verbalisée a donné l'identité de sa sœur. « *J'ai voulu échapper à mes responsabilités, je suis triste car elle va m'en vouloir et c'est normal* », explique-t-elle avant de ne pas reconnaître les mêmes faits mais avec une autre personne de ses connaissances. « *Oui, cela pourrait être moi mais ce n'est pas moi* ». Dans un magasin cambriolé, elle aurait dérobé un blouson de cuir. Sur la vidéosurveillance on remarque bien les clientes mais la prévenue n'est pas formellement reconnue. Lors d'une perquisition le vêtement ne sera pas retrouvé au domicile.



**La jeune prévenue ne connaît que trop bien le Tribunal mais voudrait maintenant se construire une autre vie**

Une autre fois, dans le métro lillois, une pièce d'identité est utilisée pour une amende. Elle est au nom d'une voisine de la mère de la prévenue. « *Sans le faire volontairement c'est possible que la carte soit arrivée chez moi lors d'un déplacement, je ne sais plus* », tente-t-elle de

qui, cette fois, a été reconnue par son parfum.

Alors que le Tribunal allait lire les éléments de sa personnalité, la prévenue se lève et raconte, en pleurs, sa jeunesse, « *je ne suis pas née avec une cuillère d'argent, j'ai fait des bêtises, maintenant je veux me ranger et vivre une vie stable* ».

### IL FALLAIT VIDER LES TIROIRS

« *Oui, je considère que vous n'avez pas eu une enfance facile, mais il faudrait changer votre mode de pensée, il ne faut pas avoir l'idée que c'est vous contre le reste du monde* », indique le Procureur n'écartant qu'une seule prévention, le vol du blouson. Me Florczak va alors défendre sa cliente. Il parle d'un acharnement du Parquet, « *il fallait vider les tiroirs pendant les vacances* ». Consciemment, méthodiquement, fait par fait, l'avocat revient sur l'aspect juridique du dossier dans lequel il a repéré des erreurs ou des incertitudes au préjudice de la prévenue. Ainsi, pour lui, « *il ne reste plus que deux faits, sept peuvent être relaxés, vous devez l'encourager à s'en sortir avec une peine courte, ses larmes parlent d'elle-même* ». Quatre faits sont relaxés. Elle part cependant pour 9 mois en prison.

### PLUSIEURS USURPATIONS D'IDENTITÉ

Une autre fois, dans le métro lillois, une pièce d'identité est utilisée pour une amende. Elle est au nom d'une voisine de la mère de la prévenue. « *Sans le faire volontairement c'est possible que la carte soit arrivée chez moi lors d'un déplacement, je ne sais plus* », tente-t-elle de

justifier sans trop convaincre le Tribunal qui la presse de questions auxquelles elle apporte beaucoup de précisions. À Masnières cette fois, on reproche à la Cambrioleuse un vol avec violences. Alors qu'elle avait croisé un ex-compagnon au bras d'une autre fille, elle se

serait battue, aurait volé le sac à main, avec la carte d'identité, avant de donner des coups de bouteille entraînant trois jours d'ITT.

Enfin, un vol d'un téléphone, d'une tablette et de lampes à sodium, chez un voisin, est reproché à la jeune femme